

Puissance 2 D, 12 juillet 2016

Une proposition de loi pour lutter contre les marchands de sommeil déposée par Jean-Pierre Sueur et Évelyne Yonnet

Évelyne Yonnet, sénatrice de Seine-Saint-Denis, et Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, ont déposé conjointement une proposition de loi visant à renforcer la lutte contre les « marchands de sommeil » et l'habitat indigne.

Cette proposition de loi institue, dans les départements présentant une importante proportion d'habitat dégradé, un sous-préfet dédié à la lutte contre l'habitat insalubre. Elle donne aux associations dont l'objet est la lutte contre l'habitat indigne la possibilité d'exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les infractions relatives à l'hébergement incompatible avec la dignité humaine.

Elle élève le montant de l'amende encourue, pour le délit de divulgation de l'identité d'un témoin, afin d le préserver contre les risques de représailles.

Elle permet d'appliquer, aux personnes physiques et morales condamnées pour avoir soumis des personnes à des conditions d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine, la peine de confiscation de tout ou partie de leurs biens.

Elle prévoit enfin la création d'un fonds d'intervention contre l'habitat indigne.